— 3 — Valentia, par vent Sud-Ouest très fort.
Hausse de 5 m/m sur Dunkerque.
— 3 — Biarritz.
Temps probable : vent des régions Ouest, beau temps.
Même température.

AFFAIRES MILITAIRES

Artillerie. — Par décret du 1er mars, ont été promus au grade de garde d'artillerie de 3e classe, pour occuper des emplois de comptable, M. Guillaume Denniel, gardien de batterie de 1re classe à la direction de Verdun, en remplacement de M. Laclef, promu.— Classé à la direction de Douai.

M. Jean-Bernard Canton, adjudant au 4e régiment d'artillerie, en remplacement de M. Fourment, promu. — Classé à la direction de Douai.

Train des équipages militaires. — Par décret ministériel du 27 février 1884, M. Ferry, lieutenant en 1er, officier d'habillement au 1er escadron, a été désigné pour occuper audit escadron l'emploi de trésorier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales.. — La deuxième et la quatrième commissions sont appelées à se réunir, samedi, 8 mars, à dix heures du matin, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Société des courses de Roubaix; demande de subvention.— 2° Cours de M. le docteur Chervin aux bègues. — 3° Vœu à émettre pour obtenir le maintien de la subvention scolaire de l'Etat. — 4° Service dentaire dans les écoles. — 5° Théâtre municipal; pétitions.— 6° Ecoles d'apprentissage. — 7° Amélioration des engins au service du corps des sapeurs-pompiers.

— La deuxième commission est convoquée pour le même jour à trois heures.

Ordre du jour :

1° Caisse des victimes du travail; 2° modifications à apporter au tarif de l'octroi, en vue de compenser la diminution de ressources provenant de certaines exonérations ; 3° octrois : suppression ; 4° création d'un hôpital maritime pour les enfants malades ; 5° augmentation du personnel de la police; demande d'un crédit; 6° octroi; réclamation de M. Ruffelet, syndic de la faillite des tramways de Roubaix-Tourcoing.

Les votes de M. Scrépel. — Dans la séance du jeudi 6 mars, M. Scrépel a voté *pour* l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation de M. Giard.

L'ancien conditionnement. — On transforme, en ce moment, une partie des bureaux de l'ancien conditionnement pour y installer le service du préposé en chef de l'octroi.

Nominations dans la police. — M. Augustin Carlier, secrétaire du commissaire central de Roubaix, vient d'être nommé commissaire de police à Solesmes (Nord). M. Carlier a rempli, pendant cinq ans, avec zèle et intelligence, les fonctions de secrétaire de M. Broyer. Il y a quelques mois, il avait passé avec succès ses examens de candidat au commissariat de police.

Brevet élémentaire. — Parmi les élèves qui ont passé avec succès, à Lille, leurs examens pour le brevet élémentaire, se trouvent Mlles Marie Desprest, Léonie Juliette Petit, Anna Senneville, Laure Schroons, de l'externat des Saints-Anges, dirigé par les Filles de la Sagesse, place Ste-Elisabeth, à Roubaix.

Fanfare Delattre. — Voici le programme du concert qui sera donné par la *Fanfare Delattre* à ses membres honoraires, dimanche, 9 mars, à sept heures, à l'Hippodrome :

PREMIÈRE PARTIE. — *Fanfare Delattre*, fantaisie Caprice, Vanperck. — M. J.-R. Noto, grand air du Trouvère, Verdi. — V. Taupe, thème varié pour tuba, Arban. —M. J. Roland, air du Serment, Auber. — M. P. Deverny, chansonnette, xxx.

DEUXIÈME PARTIE. — *Fanfare Delattre*, fantaisie sur Hérodiade, J. Massenet. — M. J. Roland, M. J.-R. Noté, duo du Valet de chambre, Caraffa. — P. Desmadryl, thème variations pour piston, Arban. — M. J.-R. Noté, grand air de la Coupe du roi de Thulé, Diaz.—M. J. Roland, variations des Diamants de la couronne, Auber.—M. P. Deverny, chansonnette, xxx.

Piano à queue de la maison Pleyel, tenu par M. Meyer.

Ce concert est exclusivement réservé aux membres honoraires qui y seront seuls admis.

Les cartes d'invitation seront rigoureusement réclamées au contrôle. Les membres qui n'en auraient pas reçu sont priés d'en informer le secrétaire de la *Fanfare Delattre*.

Un registre d'inscription sera déposé au contrôle, pour recevoir les signatures des personnes désireuses de faire partie de la société, comme membres honoraires. L'abonnement est de 5 fr. pour une personne et de 10 fr. pour une famille. L'engagement est de six années consécutives.

Un vol à Hem. — Les vols de laines, cotons, ou soie continuent, à Roubaix et dans les environs. Les voleurs prennent toujours si bien leurs précautions, qu'il est très-difficile de suivre leurs traces. Cette fois, c'est à Hem, au hameau de l'Empempont, qu'ils ont opéré.

Ils se sont introduits dans le séchoir de la teinturerie de MM. Declercq frères. Ils se sont servis d'une échelle, qu'ils ont appliquée contre la muraille, ont cassé un grand carreau et sont entrés par cette ouverture. Ils ont enlevé neuf paquets de fils coton gros bleu, un paquet bleu clair et quatre paquets rouge, soit 14 paquets, evalués à 600 francs environ.

L'échelle a été trouvée ce matin, dans un ruisseau, près de l'établissement.

Espérons que la justice découvrira enfin les auteurs de ces nombreux vols, qui inquiètent notre population.

Un vol rue du Collège. — La série continue. Cette fois encore, ce sont des matières premières que l'on a prises. Si l'objet du vol est toujours le même, le procédé ne varie guère. C'est chez M. Joseph Cau, négociant, que les voleurs se sont introduits. Ils se sont servis d'une lourde échelle d'une dizaine de mètres, portant un nom que nous taisons.

Ils l'ont placée contre la muraille d'un magasin donnant sur la rue, sont montés sur le toit, ont suivi une gouttière jusqu'à une « tabatière », dont ils ont ôté deux carreaux de vitre et une barre de fer. Cette tabatière donne sur le magasin de M. Cau. Ils ont placé l'échelle dans cette ouverture pour y descendre. Ils ont éventré plusieurs balles de coton et ont enlevé de l'une d'elles seize paquets pesant ensemble 80 kilos, et estimés 300 francs environ.

Ils ont choisi parmi plusieurs sortes de coton et ont pris la meilleure qualité. Comme on le voit, c'étaient des connaisseurs.

Du magasin, les malfaiteurs sont descendus dans la cave, où ils ont pris des emballages pour leurs paquets de coton, ce qui prouve qu'ils connaissaient parfaitement l'intérieur de la maison.

Ils ont aussi visité tous les coins et recoins de deux bureaux d'employés attenants au magasin. Ils ont tout bouleversé, tout jeté sens dessus dessous, ont examiné les tiroirs, les coffrets et ont pris pour une cinquantaine de francs de timbres dans une boîte, ainsi que 42 francs en monnaie de billon. Ils ont aussi essayé d'ouvrir la porte d'un coffre-fort, mais n'y sont point parvenus.

De là, ils se sont rendus dans la salle aux échantillons, et ont enlevé les paquets de laines les plus précieuses.

Dans cette place, se trouve un bureau avec quatre tiroirs. L'un de ces tiroirs contenant 11,800 fr. en billets de banque et en or. Les voleurs ont ouvert trois tiroirs, et n'ont pas touché au quatrième, qui renfermait cette somme. Ils n'ont vraiment pas eu du flair. Aussi M. Cau se console-t-il, dans son malheur.

Sur le parquet de ces trois places, on voit encore la cire qui a coulé d'une bougie dont ils ont dû se servir.

L'échelle a été trouvée ce matin dans le magasin. Les voleurs sont sortis par la porte d'entrée, qu'ils ont pu aisément ouvrir.

M. Joseph Cau, qui habite une maison en face de son magasin, n'a rien vu ni entendu.

Affaire de mœurs. — Un courtier en laines de Tourcoing, Joseph Dujardin, a été l'objet d'un procès-verbal pour outrage public à la pudeur, à Roubaix.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Professeur : M. Vassart.— *Cours public de chimie.* — Lundi 10 mars, à huit heures, rue du Collège.

Des dérivés azoïques (suite); safranine, bleu méthylène et indophénols ; préparation, propriétés, applications.

Cours public de physique. — Mardi 11 mars, à huit heures, rue du Collège. — De la téléphonie (suite) : Des téléphones parlants et de leurs perfectionnements successifs : Téléphones électriques.

Cours d'histoire de l'art industriel. — Professeur : M. Sératzki. — Place Notre-Dame (ancien local de l'école des Frères).—Lundi 10 mars, à huit heures du soir.— Dix-septième siècle.—Fin du siècle Louis XIII, commencement du style Louis XIV.

Ce cours est très intéressant et des plus utiles pour les élèves architectes, décorateurs et dessinateurs pour tissus.

TOURCOING

Les votes de M. Debuchy. — Dans la séance du jeudi 6 mars, M. Debuchy n'a pas pris part au vote dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Giard).

Un homme ivre-mort. — Dans l'après-midi de jeudi, un rassemblement considérable s'était formé, rue du Sentier, autour d'un homme étendu sur la chaussée et ne donnant plus signe de vie. On allait le transporter à l'hôpital, lorsqu'on s'est aperçu qu'il était tout bonnement ivre-mort. Des soins lui ont été donnés dans une maison voisine, d'où il a été ensuite conduit au violon.

Expulsés et vagabonds.— La gendarmerie a arrêté le nommé Verhulst, sans profession ni domicile, pour vagabondage et rupture de ban.

La police a arrêté le nommé Camille Vanoutryve, journalier, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LILLE

L'emprunt de Lille. — Le résultat de la souscription a dépassé les besoins

Le nombre des obligations émises était de 15,385; plus de 19,000 ont été souscrites tant à Lille qu'à l'extérieur.

Nous espérons que la municipalité ne tardera pas à affecter les premiers crédits au pavage et à l'amélioration de nos rues et de nos places qui sont toutes dans le plus pitoyable état.

L'enseignement congréganiste.— Nous apprenons avec plaisir que Mlles Marguerite Convain et Martha Casier, élèves des Sœurs de la Providence, de la rue Fontaine-Delsaux, viennent de passer brillamment leurs examens pour le brevet simple.

Notons, en même temps, que les élèves de cet établissement n'ont jamais subi d'échec aux examens.

Une distinction méritée. — M. Emile Vandame, notre concitoyen, vient d'être nommé par le Souverain Pontife, chevalier de l'ordre de Saint Grégoire-le-Grand.

Les nombreux amis de M. Vandame, qui connaissent sa générosité et son dévouement à toutes les œuvres catholiques, apprendront avec plaisir la nouvelle de cette distinction méritée.

La fédération des sociétés de tir. — Les sociétés de tir ont résolu de constituer une fédération, à l'instar des sociétés de gymnastique. Un congrès, qui s'est tenu à Paris, a arrêté les bases de cette organisation.

Un concours national de tir aura lieu dans le courant de l'automne prochain, aux environs de la capitale. Le général Campenon a accepté la présidence d'honneur de ce concours. En outre, les sociétés de tir ont demandé à l'administration de la guerre de leur concéder, pendant un mois, le polygone de tir de Vicennes et de leur prêter un nombre suffisant de fusils d'infanterie.

Chronique religieuse. — Le R. P. Ephrem, capucin, missionnaire en Mésopotamie, parlera en faveur des Écoles d'Orient. dimanche prochain 9 mars, à la grande messe en l'église St-Pierre et St-Paul.

Tout le monde sait l'intérêt que Léon XIII prend à cette œuvre importante. L'église et la France ont une lutte plus vive que jamais à soutenir contre le schisme et l'hérésie et des influences hostiles.

Le Souverain Pontife écrivait à Mgr Dauphin, directeur de l'œuvre des écoles d'Orient :

« J'ai cette confiance que la charité des fidèles ne vous fera pas défaut. Excités comme ils l'auront été à vous venir en aide par les pieuses exhortations de leurs évêques, cette parole trouvera de l'écho, et les fidèles seront récompensés de leur générosité par des détails pleins d'intérêt sur les contrées si peu connues.

Accident. — Hier, à dix heures du matin, un jeune homme de bonne famille M. R. B..., âgé de 18 ans, louait un cheval au manège et se dirigeait vers le champ de manœuvre.

Ce malheureux jeune homme a-t-il voulu faire franchir un obstacle à son cheval ? On le suppose, car le cheval s'est abattu, entraînant sous lui le cavalier.

Une heure après, un paysan, venant à passer et voyant le cheval caracoler seul dans la plaine, eut le pressentiment d'un malheur. Il fit d'assez longues recherches et finit par découvrir étendu sur le sol M. B ..

Le commissaire du quartier fut prévenu, le jeune homme fut aussitôt transporté au poste. Un médecin mandé aussitôt, lui a prodigué les soins et n'a pas quitté son chevet. Un prêtre lui a administré l'Extrême-Onction.

Le pauvre jeune homme est mort ce matin à six heures et demie, sans avoir repris connaissance.

Outrages aux agents. — Depuis quelques jours, les agents étaient requis pour mettre l'ordre dans un cabaret mal famé, du reste, de la rue des Douze Apôtres.

Un Lyonnais, se disant ouvrier chapelier, mais ne travaillant plus depuis un certain nombre de mois, Revert, faisait tous les soirs un tapage infernal dans ce cabaret. Les agents ne purent le calmer, et malgré sa résistance l'ont amené au poste. C'est un grand gaillard, solide, qui vit un peu aux dépens de certaines créatures habituées de cet établissement.

Bris de clôture. — Jean Thierens, âgé de 19 ans, est ajusteur de son état ; quand il voit une clôture mal ajustée, il veut en rétablir la symétrie, et les agents de police, peu complaisants, l'arrêtent dans son travail. Cela parait, au premier abord, peu compréhensible; mais c'est qu'il parait que Thierens, commence par briser ces clôtures, et quand on veut s'y opposer, il se fâche. Le tribunal jugera cette manière d'ajuster plusieurs morceaux de bois ensemble.

Noms des électeurs rayés depuis deux ans des listes électorales de Roubaix

(*Suite.— Voir le Journal de Roubaix du* 7.)

Alfred-Clément Rouvillain, employé de chemin de fer (décédé). — Charles-Henri Rué, trieur (à Reims).— Adolphe-Robert Rys, domicile inconnu. — Louis-François-Joseph Ségard, cabaretier (décédé).— Henri-César-Joseph Segard, chapelier (à Estaires).— César-Charles-Joseph Segard, chapelier (à Tourcoing). — J.-B.-Joseph Segard, apprêteur (décédé).— Louis-Adolphe Silvain, Frère (parti de Roubaix). — Pierre-André Simon, Frère (Lille).— Jules Simon, mouleur (Alsace). —Alphonse-Auguste Six, comptable (Lille). — Paul-Louis-B. Sauxdorf employé (parti de Roubaix).— Marie-Arthur Spies, négociant (parti de Roubaix).— Joseph-Théodore Spies, négociant (Bruxelles). — Jules-J.-B. Spriet, ourdisseur (vote à Croix). — Pierre-Joseph Stal, cordonnier. — Joseph Sthlin, encolleur (Reims). Auguste Syssau, vicaire à St-Joseph (Steenbecke).— Eugène-Ernest Ternisien, employé de chemin de fer (Seclin).— Théophile Tettelin, tisserand (Croix).— Louis Tiberghien, employé d'octroi (décédé).— François Tyberghien, Frère (parti de Roubaix). — Henri Tiberghien, tisserand (décédé). — Louis Tiberghien, rentier (décédé). — François Tiberghien, Frère (parti de Roubaix). — Henri Tiberghien, tisserand (décédé). — Louis Tiberghien, rentier (décédé).— Camille Tinland, professeur (Reims). — Louis Tirlet, Frère (parti de Roubaix).— Louis Tannel (décédé). — J.-B. Toulemonde, fabricant (vote à Croix). — Louis-S.-Hilaire Toulet, *ébéniste (Bruxelles)*. — Edmond Tréhaut, batelier (décédé). — Henri Trousson, commis indirectes (vote à Croix.) — Napoléon Vaillant, domestique (*décédé*). — Auguste Valaton, domestique (Croix).

Henri-Camille Vandaele, employé (Buenos-Ayres). — Pierre-Jean Vantemkiste, rempailleur (Halluin). — Edouard-Napoléon Vein, journalier (décédé). — Eugène Vinoix, professeur (parti de Roubaix). — Louis Voreux, épicier (décédé). — Hippolyte Vroman, épicier (décédé). — Julien Wacrenier, contre-maître (décédé). — Volsy-Louis Wargniez, Frère (parti de Roubaix). — Jean-Baptiste Watine, lamier (Lille). — Gustave Wattrelos, rattacheur (Croix). — Charles-Auguste Wauquier, voyageur de commerce (rue de Boufflers, Lille).— Pierre-Achille Wibaux, filateur (Amérique).— Clovis Willem, contre-maître (décédé). — Alphonse Yvernaux, surveillant (décédé). — Ignace Zœller, contre-maître (Tourcoing). — Henri Bantegnie, maître-adjoint (Tourcoing). — Benoni Deleusse, maître-adjoint (parti de Roubaix). — Henri Loridan, maître-adjoint (Dunkerque). — Léon Fertin, maître-adjoint (Pecquencourt).— François Lebecq, maître-adjoint (Ghidignies).—Alfred Arnold, maître-adjoint (Anor). — Louis-Baptiste Delille, professeur au collège (parti de Roubaix). — Camille Beulque, rattacheur (décédé). — Louis-Charles-Oscar Declety, mécanicien (2 ans, Lille).—Jean Delannoy, menuisier (décédé). — Benoni Deleusse, instituteur (Aniches). — Jules Duhamel, rentier (décédé). — Jean-Baptiste Fremaux, rattacheur (décédé). — Henri Goube, tisserand (décédé).— Arthur Govaere, employé (Paris). — Emile-Alfred Govaere, employé (Bruxelles). — Henri Loridan, instituteur (Dunkerque). — Louis Lefebvre, rottier (décédé).

Charles-Louis Lefebvre, contre-maître (3 ans à Tourcoing). — Gédéon-Octave Bailly, douanes (parti de Roubaix). — Albert-Charles-Léon Ellibode, douanes (parti de Roubaix).— Jules-César Rigault, garçon d'écurie (décédé). — Edouard-Jean-Baptiste Scrépel, fabricant (décédé). — Louis Vanhollebecq, laveur (vote à Wattrelos). — Philippe Veron, ex-cabaretier (décédé à l'Hospice). — Pierre Dujardin, tisserand (décédé à l'Hospice). — L.-Xavier Lepers, marchand (rayé sur sa demande). — Ferdinand-Louis Moret, batteur de matelas (décédé). — Léon-Louis Petit, douanier (2 ans). — Jean-Baptiste Florquin, tisserand (décédé). — Emile Bettremieux, teinturier. — Guillaume Masse, Toulouse, commissaire de police (à Angers). — Oscar Rose, appt. cabaretier. — Louis-Joseph Wiart, commissionnaire. — Albert Allart, bonnetier. — Adolphe Jorion, commissionnaire. — Louis Bray, employé de commerce. — Isidore Lorel, mécanicien. — Gustave-Léon Gilliard, employé-représentant. — Oscar Lecoux, déchet.

(*A suivre.*)

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 6 mars 1884

Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable :

« C'est là la maxime de M. le président.

Pourquoi est-ce là maxime de M. le président ?

Parce que M. le président n'aime pas les témoins à décharge.

Pourquoi M. le président n'aime-t-il pas les témoins à décharge?

Parce que les témoins à décharge ne disent pas la vérité.

Pourquoi les témoins à décharge ne disent-ils pas la vérité?

Parce que.... Parce qu'ils sont témoins à décharge!!

Aussi, comme M. le président, aime beaucoup la vérité, fait-il toujours aux témoins à décharge le petit *speech* suivant : « Vous savez qu'il faut ici être sincère et dire toujours la vérité, sans cela vous irez en prison. »

Et les témoins disent....... la vérité!!!

Pourquoi, moi, dis-je cela?

Parce que nous en avons eu un exemple à l'audience de ce jour :

***

Constantin Deboulogne, boucher, à Cysoing, n'est pas aimé dans sa famille. Ses frères, ses sœurs, ses neveux, ses nièces, ne le portent pas dans leur cœur.

Passant dernièrement à côté de toute sa famille, rassemblée sur la Grand'Place de Cysoing : « *Bonsoir, tout le monde* ! » dit-il à ses aimables parents. « *Nous ne te parlons pas, passe donc ton chemin* ! » Voilà la réponse. Et aussitôt, on se précipite sur Constantin. Naturellement, celui-ci se défend et répond aux coups par des coups.

Voilà ce que disent les témoins... à décharge.

Un témoin à charge vient dire, et affirmer que tous les torts incombent à Constantin, que lui, seul, est coupable, qu'il mérite tous les châtiments.

Ce témoin, c'est sa nièce !

Testis unus, testis nullus !

Cependant, le tribunal a condamné Constantin Deboulogne à la peine de quinze jours d'emprisonnement.

Nous croyons pouvoir annoncer que Deboulogne va interjeter appel du jugement.

***

Une jeune campagnarde s'avance à la barre. Elle est vêtue d'une robe noire, d'une « *gaule* » verte et coiffée d'un chapeau de paille jaune, garni de fleurs bleu-de-ciel.

M. le président. — Témoin, faites votre déposition.

Le témoin. — « Faut vous dire, M. le président, que j'm'nomme Céline Beuscart, et qu'j'étais comme qui dirait la promise d'Henri Piédoux. C'était mon fiancé, quoi! Un matin, nous avons eu des mots, à midi *l'écorcheu* brûlait, et le soir, il m'envoyait un cadeau. J'non ons point voulu, d'chin cadeau; l'nuit, y m'envoyait un coup de pied! Faut vous dire, M. le président, que ce coup de pied, c'était comme qui dirait une caresse!

M. le président. — Prévenu, comment vous appelez-vous?

Le prévenu. —Henri Piédoux, président, et j'suis de Tourcoing!

M. le président. — Pourquoi avez-vous exercé des violences et des voies de fait sur Mlle Céline Beuscart?

Le prévenu. — De fait, j'ai exercé des voies, mais ces voies, c'était des *aménités*. Elle n'a point voulu accepter mon cadeau, mais elle a dû accepter min coup de pied.

M. le président. — Puisque c'était votre fiancée, pourquoi, avant le mariage, (!) la traiter de la sorte?

Le prévenu. — Cha n'a point dû la blesser; un coup de pied de *Piedoux*, cha ne peut point faire d'mal!

Piédoux, à son tour, devra bien accepter une condamnation, à 16 francs d'amende.

***

Charles Deconinck, de Lille, a mordu, au pouce, le sieur Foucart, et a brisé un carreau de vitre de la propriété de ce dernier.

Six jours de prison et 22 francs d'amende.

***

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes : 6 jours de prison contre Henri Planquart de Roubaix, inculpé d'ivresse manifeste. — 16 fr. d'amende contre Richard Schoening, pour infraction à la loi sur les logements insalubres. — Enfin 1 mois de prison et 500 fr. d'amende contre Camille Pommelaire et Emile Bonte de Roubaix, tous deux prévenus de fraude.

MAITRE CUBE.

AU PAYS NOIR

Valenciennes, 6 mars, 1 heure.

Deux cartouches de dynamite ont été jetées dans la cave de Henri Herbaut, à Escaudain. L'explosion, quoique très-forte, n'a causé que des dégâts matériels peu considérables; il n'y a eu aucun blessé. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Valenciennes, 6 mars, 3 heures.

M. le préfet du Nord, a reçu, ce matin, Basly et les délégués. Il leur a proposé d'accepter une modification aux conditions premières consenties par la Compagnie. Ces conditions consistent: 1° Augmentation du prix d'entretien des galeries, proportionnellement à leur longueur; 2° Paiement d'une indemnité annuelle et proportionnelle, aux ouvriers raccommodeurs, renvoyés des chantiers et qui n'ont pas droit à la retraite ; 3° Paiement d'avance sur la quinzaine en cours, à tous ouvriers qui reprendront le travail.

M. le préfet a exprimé ensuite le bon espoir que, si la grève cessait immédiatement, un certain nombre d'ouvriers renvoyés pourrait être repris par la Compagnie, et que les autres ouvriers trouveraient probablement du travail dans d'autres concessions. Le préfet a terminé en engageant les mineurs à faire, de leur côté, un pas en avant, au nom de leur propre intérêt.

La majorité des délégués a paru favorablement impressionné, des concessions obtenues.

Ils se sont retirés, en promettant leur réponse au préfet demain soir, à 10 heures, aussitôt après la réunion qui doit avoir lieu à Denain.

Valenciennes, 6 mars, 10 h.

Une réunion a eu lieu à 4 heures 1/2. à Denain: 2,500 mineurs y assistaient. Basly a rendu compte à l'assemblée de l'entrevue de ce matin avec le préfet; il a dit que la Compagnie s'engageait à porter, de un franc à un franc 25, le prix des travaux de répartition ; il a ajouté que la Compagnie aurait repris les galibots. A ce sujet, il a dit que ce ne sont pas les ouvriers qui sont nouveaux dans les mines qu'il faut reprendre, mais les anciens ouvriers; que la Compagnie craint, pour ces derniers, car étant depuis longtemps dans les mines, ils sont plus à même d'envisager clairement le sort qui leur est fait; que la Compagnie s'engage à avancer la quinzaine, si les ouvriers rentraient.

Les propositions nouvelles, mises aux voix, ont été refusées à l'unanimité par l'assistance.

Il a dit également que le Préfet lui a proposé le système de travail de la Compagnie de l'Escarpelle et que lui, Basly, a envoyé des délégués dans ce pays, pour se rendre compte de ce travail; qui sera décidé dans une réunion prochaine; que le Préfet a dit qu'il avait obtenu des autres compagnies de reprendre les ouvriers remerciés par la Compagnie d'Anzin.

Après examen des divers questions, la continuation de la grève est décidée à l'unanimité.

Basly a dit qu'il n'a pas encore vu les ingénieurs de l'Etat et que, s'il est fait une enquête, il faut que les mineurs les accompagnent dans les fosses, pour pouvoir les conduire dans les endroits dangereux, où les autorités des mines éviteront de les conduire. Il annonce à l'assemblée, qu'à l'heure présente, on discute les intérêts des mineurs et que, dans la réunion de samedi, il rendra compte du résultat de l'interpellation.

Après demande faite à l'assemblée de quelle façon il faut distribuer les secours, il est décidé qu'on donnera du pain et non des espèces; Basly dit que dimanche des affiches annonceront les heures et les quartiers pour la distribution des secours qui commencera lundi.

Il est décidé que les secours seront donnés d'une façon égale à tous les ouvriers ; soit à ceux qui ont quitté les travaux dès les débuts de la grève, soit à ceux qui quitteront les travaux dans le cours des grèves.

Basly ajoute qu'il faut donner les mêmes secours à ceux qui continuent à travailler, à condition qu'ils quittent les travaux.

La séance, fréquemment interrompue, se termine à cinq heures et demie.

Valenciennes, 6 mars, minuit.

Tout le bassin houiller est calme.

Demain samedi, une réunion générale des mineurs aura lieu à Denain.

Valenciennes, 7 mars.

1.204 ouvriers dont 241 mineurs sont descendus aujourd'hui dans les puits. Tout le bassin est calme.

Des réunions partielles auront lieu dans 13 communes.

M. le préfet du Nord recevra ce soir, à dix heures, à la sous-préfecture, les délégués des mineurs, venant donner la réponse aux nouvelles conventions.

On espère que, comprenant leurs intérêts, les mineurs les accepteront et que la grève, dont les graves conséquences se font sentir dans les familles, sera terminée.

NORD

Les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit, dans la séance du jeudi 6 mars, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, interpellation de M. Giard :

Ont voté *pour* : MM. Bergerot, Brame, Bernard, Giroud, Guillemin, Outters, Plichon, Scrépel.

Ont voté *contre* : MM. Girard, Masure, Giard, Trystram.

N'ont pas pris part aux votes : MM. Cirier, Debuchy, Desmoutiers, Pierre Legrand, des Rotours.

La Chambre a adopté.

Douai. — Jeudi 6 mars, la centenaire douaisienne, Madame Constance Remy, veuve Leleu, est entrée dans sa cent deuxième année.

Née à Saméon (canton d'Orchies) le 6 mars 1783, elle jouit toujours de la plénitude de ses facultés. Sa santé est excellente.

Madame veuve Leleu reste avec sa fille âgée de 72 ans. Elle reçoit beaucoup de visites, vaque elle-même quotidiennement aux soins du ménage et tient son petit intérieur comme savent le faire toutes nos ménagères flamandes, c'est-à-dire avec un soin et une propreté exemplaire.

Rapprochement curieux : la mère de madame veuve Leleu a été elle-même plus que centenaire elle est décédée à l'âge de 101 ans.

Wandignies. — Vers 11 h. du soir, M. Gossart, cultivateur, était réveillé par les cris : au feu. Un hangar était en flammes et communiquait bientôt l'incendie aux écuries et à une grange contenant des récoltes.

Les dégâts sont évalués à 6,200 fr.

Cet incendie lançait des flammèches de tous côtés et avait jeté l'effroi dans le pays.

Une meule de blé et d'avoine, qui se trouvait près de la ferme sur, une terre de M. Moreau a été complètement brûlée, la perte est de 800 francs.

Aulnoye. — Joseph Gaspard, chauffeur au chemin de fer, demeurant à Aulnoye, était parti avant-hier. à deux heures, pour reprendre son service à Maubeuge. Malheureusement il s'est endormi dans le train; et ne s'est réveillé, qu'après avoir dépassé Maubeuge. Il a voulu sauter du train en marche; il est tombé sous les roues et a une jambe broyée et une blessure à la tête. On a dû procéder à l'amputation de la jambe et on espère le sauver.

Le crime de Boulogne-sur-Mer

Mise en liberté de Poignant fils

Poignant fils a été mis en liberté hier soir, vers cinq heures et demie.

Les charges que l'on avait relevées contre lui n'avaient jamais été fort graves ; elles disparaissent aujourd'hui.

L'opinion publique, dit la *Colonne*, attribuant le crime à une personne qui devait bien connaître les habitudes et la disposition de la maison, ne s'était pas trompée sur ce point ; mais comme elle ignorait qu'un autre individu avait fréquenté la maison de Mme Poignant dans les quelques jours qui avaient précédé le crime, ses soupçons s'étaient portés sur le fils même de l'une des victimes, qui venait tous les jours visiter sa mère. Sa piété filiale s'était retournée contre lui.

PAS-DE-CALAIS

Vitry.— Le 2 de ce mois, un accident complètement imprévu, s'est produit à l'usine de M. Lesurque-Leborgne.

Un jeune homme de quatorze ans, Alfred Petit, employé depuis un an au cristallisoire, en passant sur deux madriers formant un ponton élevé de un mètre environ, est tombé dans une cuve où le liquide refroidissait. A ses cris, il en a été retiré immédiatement. Des brûlures assez graves ont été constatées sur une partie du corps.

Boulogne-sur-Mer. — On se rappelle la disparition du sieur François Bailleux, charpentier en bâtiments, arrivée le 27 janvier dernier, et dont malgré toutes les recherches on n'avait pu retrouver la trace ; hier, un marin, nommé Alexandre Blondeau, ramena du fond du bassin un homme dans un état complet de putréfaction.

Le corps fut aussitôt transporté à la Morgue, où il fut reconnu par la famille de Bailleux.

— On nous écrit de Boulogne :

Un individu inconnu, paraissant être surveillant dans une gare du chemin de fer du Nord, a été trouvé tué dans le tunnel, près de la citadelle. Il avait les bras coupés, la tête fendue en trois, les pieds écrasés. Le commissaire spécial du chemin de fer a été aussitôt averti.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 mars — Anne Henno, rue Chapelle-Carrette, 67. — Henri Duhaut, rue de la Balance, 11. — Hélène Coqu, rue du Fort, cour Desurmont, 9. — Albert Denève, rue des Fleurs, 27. — Jules Lefebvre rue Barbieux, maisons Oudar-Florin, 3. — Alidor Ruckebusch, rue Fourcroy, cour Watteau, 12. — Augustine Friart, rue de Mouveaux, cour du Lapin-Noir. — Germaine Delannoy, rue de Lannoy, 22. — Marie Haspeslach, rue Beaurewaert, 37.

DÉCÈS du 6 mars. — Albert Margo, 2 mois, rue des Charpentiers, cour veuve Paulus, 2. — Henri Demoor, 12 ans, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 7. — Elisa Bayart, 45 ans, ménagère, rue de la Providence, 6. — Stéphanie Jacqueloot, 41 ans, lessiveuse, Hôtel-Dieu. — Blanche Declercq, 1 jour, rue Bayart, 11. — Gustave Cortoreendt, 36 ans, tailleur d'habits, Hôtel-Dieu. — Gustave Leroy, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Marthe Delsalle, 10 mois, rue de l'Epeule, cour Lampe, 37.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 6 mars. — Valéry Destombes, au Brun-Pain. — Paul Hennebot, chemin des Carliers.— Julia Bourgois, à la Croix-Rouge. — Gabrielle Roose, pont de Neuville. — Angèle Millecamps, rue Saint-Pierre. — Léon Stien, rue Dervaux.

DÉCÈS DU 6 MARS — Ivon Duquesne, 72 ans, sans profession, Hospice-général. — Pierre Declercq, 4 ans, pont de Neuville, — Ernest Ghyberlinck, 17 ans, apprêteur, rue Verte.

MARIAGES DU 6 MARS. Floris Dubus, 58 ans, industriel et Malvina Gillet, 23 ans, sans profession.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

FEUILLETON DU 8 MARS. — (N° 8.)

LE COMMANDANT KERLOUE

Par E. LIONNET

VI

(Suite.)

En attendant le repas, monsieur le curé, avec un intérêt tout paternel, questionna de nouveau le commandant sur ses blessures, dont le chiffre effrayant lui avait été révélé par les états de service communiqués à la direction des Douanes. Kerloue, qui d'ordinaire n'aimait pas à être mis sur un tel chapitre, était alors de si joyeuse humeur qu'il fournit à monsieur le curé avec infiniment de bonne grâce, les détails les plus circonstanciés et les plus rassurants sur ce qu'il appelait ses égratignures. Il y ajouta même une théorie complète sur les blessures, théorie qu'il emprunta, comme beaucoup d'autres, aux ressources inépuisables de son imagination. Selon lui, les armes blanches pouvaient être considérées comme des armes courtoises, faisant plus d'embarras que de mal ; il suffisait que le fer n'eût pas la malencontreuse idée de se briser et de tenir garnison dans la blessure. Quant aux balles, le commandant les avait en médiocre estime. « D'ailleurs, ajoutait-il, je n'en ai jamais tâté : en Afrique nous nous regardions de trop près pour nous envoyer souvent du plomb. Nous avions bien nos pistolets, mais avec cette arme-là on se brûle simplement la cervelle, et tout est dit. »

Pendant que monsieur le curé recevait, d'un air tout à fait émerveillé, ces fantastiques notions de chirurgie militaire, la conférence qui se tenait à la cuisine venait enfin d'aboutir à une solution, solution désespérée sans doute, puisqu'il fut convenu, d'un commun accord, que l'on commencerait par retarder le dîner. Or, retarder le dîner dans une maison où tout était réglé comme dans un couvent, c'était une contravention de la plus haute gravité ; toutefois on espérait que, grâce aux circonstances exceptionnelles, monsieur le curé ne dirait rien. Ce délai devait donner le temps de remplacer le potage fluvial par une copieuse soupe au lait ; le rôti, savamment retourné, serait protégé contre les regards indiscrets au moyen d'une épaisse couronne de cresson ; une omelette au fromage (le triomphe de Rosalie) remplacerait les légumes ; enfin, la boulangère d'en face fournirait les éléments d'une espèce de dessert. Tout était donc à peu près arrangé, et Rosalie se mettait en devoir d'exécuter les décisions de la conférence, tandis que les deux sœurs procédaient aux préparatifs de la salle à manger.

Ce fut alors que la naïve Claire, s'adressant à la pensive Henriette, lui dit :

— Conçois-tu l'idée qu'a eue notre oncle d'inviter ce commandant, quand il nous a dit avant-hier qu'il y avait deux heures qu'il le connaissait ?

— C'est, en effet, singulier, répondit Henriette qui semblait absorbée dans ses réflexions.

Puis, elle ajouta à voix très basse :

— Je ne sais pourquoi, je m'imagine qu'il s'agit de moi.

— Que veux-tu dire ?

— Eh bien, voilà... Lorsque je suis sortie samedi de l'asile où le commandant était entré, la mère Clarisse, que j'ai vue devant sa porte, me dit qu'un monsieur décoré lui avait demandé mon nom et mon adresse. En rentrant, je retrouvai le commandant dans le bureau et j'entendis qu'il parlait de moi.

Ici Claire partit d'un inextinguible fou-rire dont elle s'efforçait de contenir les éclats ; elle avait tout compris.

— Evidemment, dit-elle, il veut te faire obtenir une médaille de sauvetage, parce que tu as empêché un camion d'écraser le bébé de la Pichot.

— Mais alors, répondit Henriette que l'hilarité de sa sœur ne gagnait pas, pourquoi tant de mystère ?

— Pour que tu aies le plaisir de la surprise.

Henriette rougit et ne répondit pas. Il était une chose qu'elle n'avait point osé rappeler à Claire, c'était l'étrange question que son oncle lui avait faite après le dîner du samedi. On voit que depuis quarante-huit heures, et en dépit des recommandations du curé, les pensées d'Henriette avaient fait leur chemin. On voit également que, cette fois encore, le pauvre abbé en serait pour ses frais de précautions et de prudence. Il est à remarquer qu'il y a quelque chose de plus subtil et de plus fort que toute la stratégie de notre froide raison, c'est l'intuition d'un cœur féminin.

Ces différents colloques avaient donné le temps des préparatifs, et Rosalie se hâta d'aller annoncer que le dîner était servi.

Avant de passer dans la salle à manger, l'abbé avait glissé quelques mots à l'oreille du commandant pour lui rappeler la réserve à laquelle il s'était engagé. Kerloue fit un signe de soumission : sa langue resterait au port d'armes ; quant aux yeux, il n'en avait pas été question, du moins c'est ainsi qu'il interpréta la consigne.

Monsieur le curé fit placer le commandant à côté de lui ; les deux jeunes filles occupaient chacune une des extrémités de la table. Ces demoiselles n'avaient pas fait toilette : on ne leur en avait pas laissé le temps. D'ailleurs, si l'abbé Desloges, au lieu d'être un saint prêtre, parfaitement étranger à toute vanité mondaine, avait été un papa bien avisé, et soucieux de faire valoir les attraits de ses enfants, il n'aurait pu mieux imaginer que de recommander à ces blondes et fraîches beautés de conserver la tenue simple et sévère qui faisait ressortir davantage leur grâce naturelle, et leur pur et doux éclat. De modestes robes de mérinos noir et de petits cols blancs, sans garniture, composaient toute leur parure et les faisaient assez ressembler à de jeunes pensionnaires de couvent.

Le commandant les avait saluées fort courtoisement, bien qu'il ne fût pas ce que l'on appelle un homme du monde. Cette distinction native, qui est le propre des âmes élevées, se trahissait toujours dans la parfaite convenance de son attitude et de son langage. Mais lorsqu'il s'était incliné devant la rougissante Henriette, son fier regard de lion au repos n'avait pu s'empêcher de prendre une expression de si extraordinaire douceur que la jeune fille baissa en toute hâte ses beaux yeux bleus et eût été fort embarrassée de sa contenance, si Kerloue, remarquant son trouble, ne se fût empressé de la mettre à l'aise en portant ses regards d'un autre côté.

Il considérait avec ravissement cette petite salle à manger, simple et proprette, qu'égayaient encore en ce moment les rayons d'un beau soleil de juin, le grand bahut de noyer, le coucou et son grand balancier allant et venant, et dont il semblait écouter avec délices le tic-tac monotone, çà et là quelques gravures représentant des sujets religieux : les *Noces de Cana*, la *Multiplication des pains*, enfin, dans ce cadre austère et gai pourtant, ce bon vieillard dont le calme et souriant visage était empreint de toute la sérénité d'une âme juste, et ces deux enfants qui, n'ayant jamais connu ni désiré autre chose que la vie simple de la maison de leur oncle, avaient pu conserver intactes la fraîcheur, l'ingénuité et la gaîté de leur cœur. Tous les détails de cet intérieur patriarcal étaient passés en revue par le commandant avec un soin scrupuleux et une satisfaction manifeste.

— Il y avait vingt ans, dit-il d'une voix émue, il y avait vingt ans que je n'avais franchi le seuil d'une maison comme celle-ci et que je ne m'étais trouvé en face de la sainte image de la famille. Tout ici me rappelle le toit paternel, et, moi qui m'imaginais ne plus pouvoir loger ailleurs que sous une tente, je sens maintenant que j'aurais su apprécier les joies du foyer. Je gage, ajouta-t-il, que vous avez un bout de jardinet ?

— Sans doute, dit l'abbé ; il est là, sous la fenêtre ; nous pourrons y aller prendre l'air après le dîner.

— Bien volontiers, monsieur le curé. Mais, alors, c'est tout-à-fait cela ! C'était une petite maisonnette comme celle-ci, avec un jardin derrière. Tous ces souvenirs datent de loin, fit-il mélancoliquement.

— Mais, vous m'avouerez, commandant, dit l'abbé, qu'avec les goûts que vous semblez avoir, la carrière militaire n'était pas précisément ce qu'il vous fallait.

— A vrai dire, je ne savais pas moi-même à quel point ces sentiments paisibles avaient encore d'empire sur un vieux grognard de mon espèce. C'est la vue de votre charmant intérieur qui les a réveillés en moi avec une singulière vivacité. Quant à la carrière militaire, je ne l'ai point choisie, les circonstances me l'ont imposée. En 1814, notre pauvre France était envahie, il n'y avait que le temps de courir aux armes ; mon vieux père lui-même, ardent patriote, encouragea mon départ. Une fois gradé dans l'armée, il me parut plus simple de suivre une carrière déjà commencée que d'en prendre une autre. Puis, avec l'habitude, était venu le goût du métier, si bien que je restai convaincu que j'avais été créé soldat.

— Mais, dit l'abbé, vous alliez, de temps en temps, revoir votre famille ?

— Sans doute, j'avais des permissions et des congés. Mais, tandis que j'étais au loin, mon pauvre père avait pris, lui, un congé définitif. Cinq ans plus tard, ma mère le suivait, et, ma sœur ayant épousé un marin qui l'avait emmenée à la Guadeloupe, je me trouvai seul. C'est alors que je me donnai plus que jamais à mon métier de soldat, y cherchant des distractions à mon chagrin.

(*A suivre.*)